RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
CANTON DE PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H
MAIRIE D'IRVILLAC - 29460

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 029-212900864-20260212-202601-DE

Conseil Municipal du 12 février 2026
Délibération n°2026/01

01 - Avis sur le projet d'extension d'un élevage porcin au lieudit Kerdadic.

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents : 10** **Votants : 11**

L'an deux mille vingt-six, le 12 février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Irvillac, dument convoqué le 4 février 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël LE GALL, Maire.

PRÉSENTS : Monsieur LE GALL Jean-Noël, Maire.
Monsieur KERDONCUFF Guy, Madame LECANON Valérie, Monsieur BRUNET François, Madame LE CANN Yvonne, adjoints au Maire.
Madame GOASGUEN Marie-Catherine, Monsieur MONBEL Yann, conseillers délégués.
Madame GODOC Morgane, Monsieur LE GOFF Yann, Monsieur JACQ Laurent.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame SCIOU Anaïs donne pouvoir à Monsieur MONBEL Yann,
Madame KERVERN Laurence, Madame BUTEL Ketty, Monsieur MALLEJAC Florian, Monsieur GAUTARD Stéphane.

SECRÉTAIRE : Monsieur Le Maire propose d'élire un secrétaire de séance. Madame GODOC Morgane est désignée secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune doit donner un avis sur la demande de la SCEA de Kerdadic d'exploiter un élevage porcin d'une capacité de 4 872 porcs charcutiers sur le site de Kerdadic à Irvillac.
Il précise qu'il s'agit d'un projet d'extension d'une exploitation existante autorisée à exploiter un élevage de 1952 porcs charcutiers. Ce projet d'extension consiste à regrouper deux ateliers porcins sous une même entité, la SCEA de Kerdadic et de l'autoriser à augmenter le cheptel pour un effectif total de 4 872 animaux équivalents.
Monsieur le Maire indique également qu'une demande de permis de construire a été effectuée pour la réalisation d'une porcherie de 2520 places, dans le prolongement d'un bâtiment existant, et qu'un dossier de demande d'autorisation environnementale a été établi par le bureau d'études ELIBAT de Plérin, conformément aux articles R181-12 à R181-15-10 du Code de l'Environnement, afin d'établir l'impact de ce projet d'élevage sur les plans sécuritaires et environnementaux (écoulements accidentels de produits d'élevage, incendies, ou accidents concernant les personnes travaillant sur le site ou habitants à proximité).
Une synthèse de la probabilité des risques sur l'exploitation a été établie par ce cabinet d'études et a conclu à des risques faibles ou modérés.
Monsieur le Maire souligne également qu'une enquête publique a été ouverte du 12 janvier 2026 au 11 février 2026 sur la demande d'autorisation environnementale présenté par la SCEA de Kerdadic et que les conclusions du Commissaire enquêteur seront connues dans un délai de 30 jours après la clôture de l'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 10 voix pour, 0 abstention, 1 voix contre (Y. LE CANN) :

- **Emet un avis favorable à l'extension d'un élevage porcin au lieudit Kerdadic.**

Pour extrait certifié conforme au registre,
À Irvillac, le 13 février 2026.
Le Maire,
Jean-Noël LE GALL

MAIRIE D'IRVILLAC 29460